

COMpte-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du mercredi 14 juin 2017

Par convocation en date du 7 juin 2017, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le quatorze du mois de juin deux mille dix-sept à 14h30 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7 Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de délégués représentés : 0 Nombre de votants : 7

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Excusés :

Madame	Marie-Joséphé	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Panrace	GUGLIELMACCI	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
----------	--------	---------	--------------------------------------

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 3 mai 2017,
3. Contrat de ruralité : demande de financement FSIL portant sur le SIG,
4. Avenant à la convention TEPCV,
5. Agenda 21 : approbation de la convention tripartite CNFPT/CBNC/PETR pour la mise en place d'une formation sur la biodiversité en Balagne,

6. Point sur l'état d'avancement du conventionnement du programme Leader en Balagne,

7. Questions diverses :

- Communication autour de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat
- Validation des cahiers des charges portant sur l'acquisition des VAE et stations de recharges
- Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à l'achat de lampadaires solaires

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur François-Marie MARCHETTI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 3 mai 2017

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 3 mai 2017. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 3 mai 2017.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Contrat de ruralité : demande de financement du FSIL portant sur le SIG Balagne

Délibération n°2017/031

Le Président rappelle que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est signataire d'un contrat de ruralité depuis le 19 décembre 2016, qui coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

Le PETR du Pays de Balagne, a construit son contrat de ruralité sur la base d'actions, portées par les Communautés de Communes le constituant, pour améliorer l'accès aux soins, la desserte numérique du territoire en haut débit et développer des services de transport en commun. Le PETR du Pays de Balagne s'attache à organiser l'intermodalité et porte la conception d'un Système d'Information Géographique (SIG), outil numérique territorial au services des collectivités et des habitants.

Ainsi, il convient de délibérer sur la demande de financement par le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) de la mise en place du SIG de Balagne.

Le Président propose aux membres du comité syndical de déposer une demande de financement

comme suit :

La dépense prévisionnelle est la suivante :

Dépenses :	HT	TVA	TTC
Développement du service en interne (frais de personnel)	50 000 €		50 000 €
Matériel informatique	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Création de l'application smartphone	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	25 000 €	5 000 €	30 000 €
Communication	5 000 €	1 000 €	6 000 €
Total :	100 000 €		110 000 €

Le plan de financement, en hors taxes, s'établit comme suit :

subvention FSIL : 80 000 € (soit 80%)

Autofinancement du Pays de Balagne : 20 000 € (soit 20%)

Montant total de l'action : 100 000 €

En conséquence, le comité syndical est amené à se prononcer pour autoriser le Président à solliciter les demandes de subvention afférentes à la prise en charge de ce projet SIG Balagne au titre du FSIL 2017.

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de demande de financement. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Avenant à la convention TEPCV

La convention TEPCV du 12 mai 2016, et son avenant du 12 décembre 2016, ont programmé 7 actions à engager avant le 31 décembre 2017.

Afin de ne pas perdre les subventions allouées par le ministère, il convient de redéfinir les actions ou réaffecter les crédits correspondants aux opérations qui ne seront pas intégralement réalisées.

Le Président rappelle les actions en cours qui sont les suivantes :

Action 1 : Structuration de l'éco-mobilité (étude et travaux voie verte, étude et signalétique parcs relais) : 227 000 €

Le Président souligne que la réalisation d'une voie verte entre Calvi et l'île-Rousse va mobiliser l'intégralité des subventions allouées et pourra bénéficier d'une réaffectation des crédits qui ne seront pas intégralement utilisés par d'autres opérations.

Action 2 : Acquisition de VAE et stations de recharge : 350 000 € -

L'intégralité des crédits ne sera pas consommée, le comité syndical propose les solutions suivantes avec le reliquat :

- soit mailler le territoire de stations de recharge de VAE
- soit réaffecter les crédits sur les travaux de la voie verte.

Action 3 : Animations périscolaires écocitoyennes : 48 000 €

Le gouvernement prévoit de permettre un retour à la semaine de quatre jours d'école dès la rentrée de septembre 2017. En attendant, les communes réfléchissent et réunissent les principaux intéressés, lancent des concertations. La décision doit se prendre en conseil d'école. Face à l'incertitude du dispositif concernant le périscolaire, et suite aux avis d'appels publics à concurrence infructueux, il convient de repenser le projet dans sa globalité.

Le comité syndical propose que les animations soient intégrées dans le temps scolaire et concernent uniquement les collégiens de 6ème, 5ème et 4ème en collaboration avec les professeurs de SVT.

L'appel d'offre comprendra 4 lots sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité et lutte contre les plantes invasives
- Valorisation des bonnes pratiques et comportements écocitoyens en matière d'économies d'énergies
- Tri sélectif des déchets ménagers
- Sensibilisation sur l'architecture et le paysage

Action 4 : Réduction de la consommation énergétique publique (achat de lampadaires solaires et rénovation des bâtiments de Cateri et Galeria) : 600 000,00 €

L'enquête auprès des communes étant terminée, il apparaît un besoin total de 65 lampadaires solaires qui devront être achetés cette année.

Le comité syndical décide de contracter un marché de maîtrise d'œuvre comprenant :

- Une étude de relevé de masques solaires et de maîtrise foncière aux lieux d'implantation souhaités par les Communes,
- Le repositionnement définitif optimal des lampadaires en accord avec chaque Commune,
- La préparation et le suivi d'exécution du marché de fourniture et de travaux,
- La réalisation d'un plan de recollement à intégrer dans le SIG du Pays de Balagne

Les deux permis de construire concernant les rénovations de Galeria et Cateri ont déjà été déposés.

Action 5 : Conversion du parc de véhicules public vers l'électrique solaire (achat véhicules et stations de recharges) : 975 000,00 €. Les achats devraient être réalisés cette année par les communautés de communes.

Action 6 : Préservation de la biodiversité et des paysages (ouvrage en pierre sèche et arrachage d'invasives) : 150 000 €

Le comité syndical suggère la réalisation d'une opération pilote avec le service des routes de la CTC concernant la restauration d'un ouvrage en pierre sèche routier en collaboration avec la DREAL.

Action 7 : Jardins familiaux à Galeria : 150 000 € Le projet avance favorablement.

Agenda 21 : approbation de la convention tripartite CNFPT/CBNC/PETR pour la mise en place d'une formation sur la biodiversité en Balagne

Délibération n°2017/032 :

CONSIDERANT que le Pays de Balagne s'est engagé en 2012 dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 qui a été reconnu "Agenda 21 local France" le 29 octobre 2015.

CONSIDERANT que le pays de Balagne s'est engagée dans son Agenda 21 sur la thématique n°1 :

Préservation de l'environnement et de la biodiversité portant sur la lutte des plantes invasives et la préservation des plantes endémiques.

CONSIDERANT la loi n°2007-209 du 19 février 2009 relative à la fonction publique qui reconnaît aux agents territoriaux l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie.

CONSIDERANT que le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) a pour mission de concevoir et de dispenser ces différents types de formation, élaborés à partir des besoins des agents et des collectivités.

CONSIDERANT que le Conservatoire National Botanique de Corse, service de l'Office de l'Environnement de la Corse, a obtenu le 22 Août 2008 pour la première fois l'agrément du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

CONSIDERANT que les missions du conservatoire visent la connaissance, de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Cette mission comporte la mise à la disposition de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de protection de la nature et d'aménagement du territoire. Mais aussi la fourniture dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels.

CONSIDERANT que la Corse est un territoire sensible qui nécessite des actions renforcées de conservation de sa flore et de ses milieux naturels.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays de Balagne, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Corse et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale souhaite engager une action de formation sur la reconnaissance des espèces végétales exogènes et indigènes à l'attention des agents publics.

Les plantes invasives constituent un danger pour le patrimoine floristique insulaire et son intégrité génétique. Elles sont à l'origine d'impacts négatifs importants sur la faune, la santé humaine et sur les activités économiques.

Ce projet permettrait d'avoir une action opérationnelle sur les aménagements publics du territoire et d'en faire des espaces de démonstration.

Le président souligne l'importance de s'engager collectivement dans cette démarche en proposant à l'ensemble des communes et communautés de communes de Balagne, d'inscrire leurs agents techniques en charge des espaces verts, puis en les invitant à délibérer en faveur de la charte des territoires sur la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Président à signer la convention, ci-jointe, de partenariat pour la réalisation d'actions de formation dans le cadre de l'Agenda 21 sur la biodiversité,
- autorise le Président à entreprendre les démarches et signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point sur l'état d'avancement du conventionnement du programme Leader en Balagne

Suite à la rencontre avec le Président de l'Exécutif du 15 mars 2017, deux réunions techniques relatives au conventionnement Leader pour la période 2014-2020, ont eu lieu les jeudis 6 et 13 avril 2017, avec M. Olivier RIFFARD et Mme Marie-Françoise BALDACCI.

Suite à cette dernière rencontre, les services de la CTC ont travaillé sur les annexes de la convention afin de pouvoir présenter la convention tripartite, au prochain Conseil Exécutif qui devait se tenir le 9 mai ou le 16 mai 2017.

A ce jour, le dossier n'a pas été présenté en conseil exécutif car celui-ci est toujours en cours d'instruction réglementaire au sein de l'ODARC.

Nous n'avons pas connaissance d'une date de passage en conseil exécutif.

Le Président du GAL, M. Jean-Marie SEITE prendra l'attache des autres présidents de GAL afin de comparer les situations de chacun et d'envisager un positionnement ou une action commune.

Questions diverses

Communication autour de la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat

Le dispositif de la Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat a du mal à démarrer malgré les nombreuses actions de communication mises en place :

- Rendez-vous auprès des 36 maires de Balagne à trois reprises, agences immobilières et notariales pour informer sur le dispositif
- Courrier d'information à l'Ordre des architectes de Corse
- Intervention dans les foires et salons (salon du bien être en Balagne et foire de l'Ile-Rousse)
- Edition de flyer et distribution dans les magasins de matériaux
- Passage dans l'émission Service compris sur RCFM
- Présentation au Département des Interventions Sociales et Sanitaires (DISS) de l'Ile-Rousse
- Opération Ampoules LED EDF distribution gratuite ampoules LED avec flyer PREH (conventionnement CCAS, ADMR, CIAS)
- Organisation d'une réunion publique d'information avec l'Espace Info Energie (EIE) de l'Ile-Rousse

Les tarifs des publicités sur panneaux LED et sur la chaîne locale Tele Paese sont soumis aux membres du comité syndical. Dans un premier temps, Les élus souhaitent contacter la presse pour communiquer sur le dispositif.

Validation des cahiers des charges portant sur l'acquisition des VAE et stations de recharges

Les membres du comité syndical n'ont pas de remarque à formuler sur le document.

Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à l'achat de lampadaires solaires

Le CCTP prévoit un lot de pré-étude d'implantation (relevé des masques solaires et autorisations et autorisations de voirie) et un lot de fourniture et pose. Les membres du comité syndical souhaitent lancer un marché de maîtrise d'œuvre chargé de l'étude d'implantation, de l'élaboration du DCE de fourniture et pose et du plan de recollement en format SIG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à Cateri, le lundi 19 juin 2017

Le Président, M. Paul LIONS